

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée greffière de la Ville d'Amos :

QU'aux termes de la résolution 2025-03 adoptée le 13 janvier 2025, le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025 comme suit :

- Le 20 janvier 2025;
- Les 3 et 17 février 2025;
- Les 3 et 17 mars 2025;
- Les 7 et 22 avril 2025;
- Les 5 et 20 mai 2025;
- Les 2 et 16 juin 2025;
- Le 21 juillet 2025;
- Le 18 août 2025;
- Les 2 et 15 septembre 2025;
- Le 1^{er} octobre 2025;
- Le 17 novembre 2025;
- Les 1^{er} et 15 décembre 2025;

DE FIXER l'heure du début de chaque séance ordinaire à 19 h 30 à la salle du conseil au 176, 1^{re} Rue Est, Amos, à l'exception de :

- la séance du 20 mai 2025 qui aura lieu à la salle communautaire du secteur St-Maurice-de-Dalquier, soit au 131, chemin Lecomte à Amos.
- les séances du 22 avril 2025 et 15 septembre 2025 qui auront lieu au complexe sportif du secteur de Saint-Félix-de-Dalquier, soit au 41, rue de l'Aqueduc à Amos.

DONNÉ À AMOS, CE 14 janvier 2025.

(s) Mariane Michaud
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 14 janvier 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 14 janvier 2025

(s) Mariane Michaud, greffière